

nies

normand'e.santé

Journée e-santé

Assemblée Générale



4 MAI 2022



MOHO - CAEN

Cadre général du programme e-Parcours
Retour d'expérience sur la mise en place du e-Parcours
pré-DAC au sein du DAC Bray Caux Albâtre
Ateliers – e-Parcours
Assemblée générale
Cocktail déjeunatoire



Plénière autour de Mon Espace Santé

Ateliers – Ségur Numérique
Point d'étape du plan de renforcement Cybersécurité en Normandie
Conclusion de la journée



Anne LORIN

Responsable de mission, Direction territoires et expérience clients
Agence du Numérique en Santé



Sandrine FRANGEUL

Responsable de département
CNAM, Direction Opérationnelle du Numérique et de l'Innovation en Santé (DIONIS)



Said BERRAMDANE

Responsable Accompagnement et Déploiement MSSanté – Projets Transverses
CNAM, Direction Opérationnelle du Numérique et de l'Innovation en Santé (DIONIS)

- 1 / Mon espace santé : fonctionnalités et usages
- 2 / Opt-out et calendrier
- 3 / Support et accompagnement
- 4 / Campagne de communication
- 5 / Temps d'échange



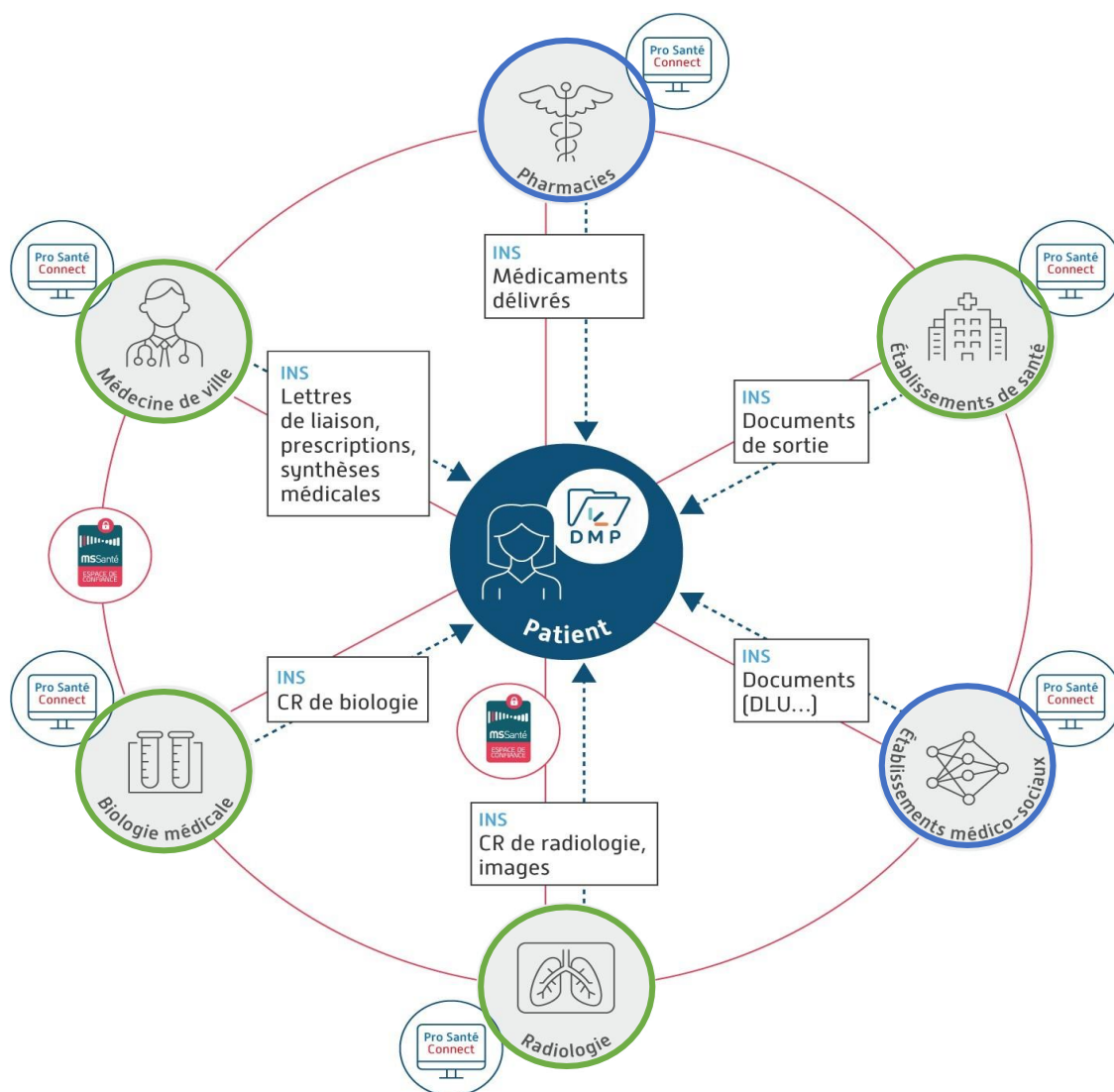


- Conférence de presse du 03/02/2022


**mon
ESPACE
SANTÉ**

**EST DISPONIBLE DÈS
MAINTENANT !!**



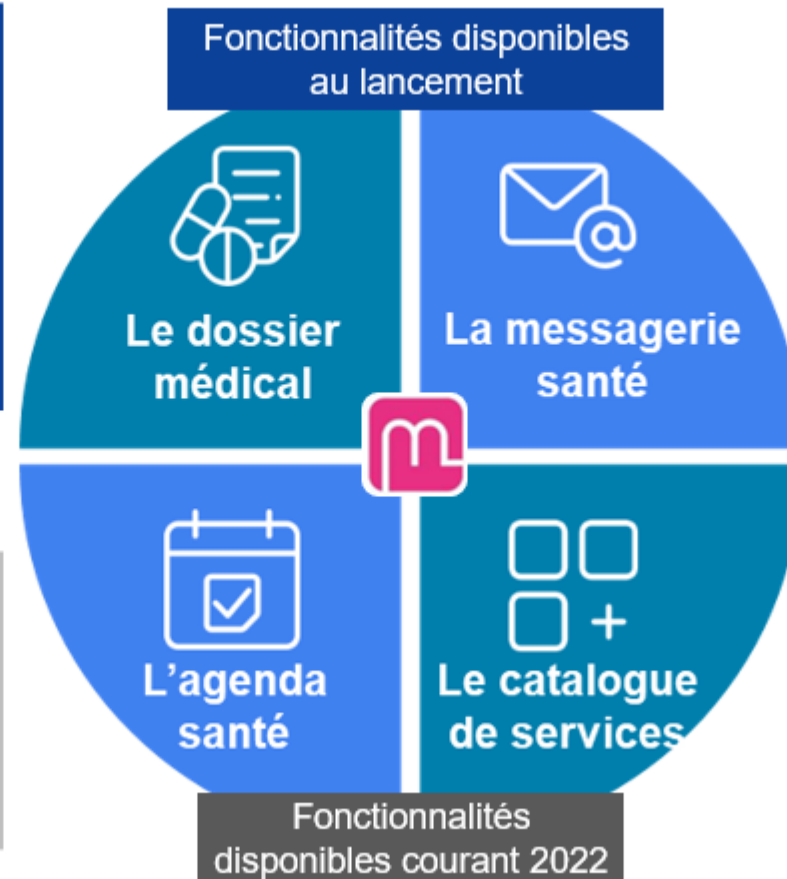


- **Généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et usagers pour mieux soigner et accompagner.**
- Un positionnement central de l'Etat (Etat Plateforme) pour:
 - définir le cadre : exigences de sécurité, d'éthique, d'interopérabilité, etc.
 - mettre en place les outils « socles » nécessaires au bon fonctionnement du système d'ensemble (Mon Espace Santé, DMP, MSSanté, INS, ProSanté Connect, etc.)

=> Pour que les données de santé ne deviennent pas une commodité comme dans de nombreux secteurs

- **Documents de santé (« coffre-fort ») :** Consultation et alimentation des **documents** par l'utilisateur et ses professionnels (Volet de synthèse médicale, ordonnances, CR d'hospitalisation, résultats biologie...). Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs. Consultable par les PS selon les autorisations habituelles. VSM établi par le médecin traitant, à terme en données structurées.
- **Profil médical :** Alimentation par l'utilisateur de ses antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé. Certains items peuvent être complétés par les PS. La synthèse du profil médical est partageable avec les PS via son téléchargement et son envoi par l'utilisateur.

Agrégations des événements liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda.



Réception en toute sécurité des informations personnelles de la part des professionnels de santé à destination des usagers via le service de messagerie sécurisée de santé MSSanté.

Accès à des applications de santé labellisées par l'Etat via un « store » santé (portails patients, applications et objets connectés référencés).

GIE Sesam Vitale interlocuteur des éditeurs pour le référencement

Une fois que Mon espace santé est créé



Les professionnels de santé vont pouvoir y **déposer des documents** (comptes-rendus de biologie, VSM, radios, etc.) via leur logiciel métier ou le site dmp.fr

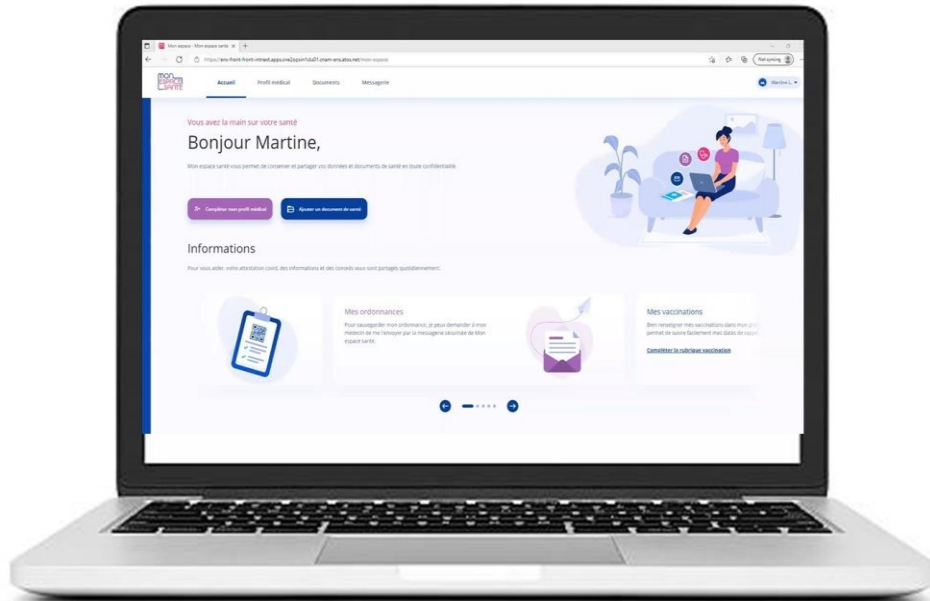


Les professionnels de santé vont pouvoir **consulter les documents** via leur logiciel métier ou le site dmp.fr, si l'utilisateur leur donne son consentement, y compris en cas d'urgence, et selon la [matrice d'habilitation DMP](#)



L'Assurance maladie va pouvoir y **déposer des documents** (historique des soins, attestation vaccinale Covid-19, test de dépistage COVID)

Une fois que l'utilisateur a activé Mon espace santé



L'utilisateur peut :



compléter son **profil médical**



recevoir dans sa messagerie de santé des **messages***
** de ses professionnels de santé et y répondre



ajouter des **documents** dans son dossier médical



recevoir et consulter des **documents*** ** de ses
professionnels de santé et de l'Assurance maladie



masquer certains documents aux professionnels de
santé de son choix
bloquer certains professionnels de santé pour leur
interdire l'accès à son profil Mon espace santé

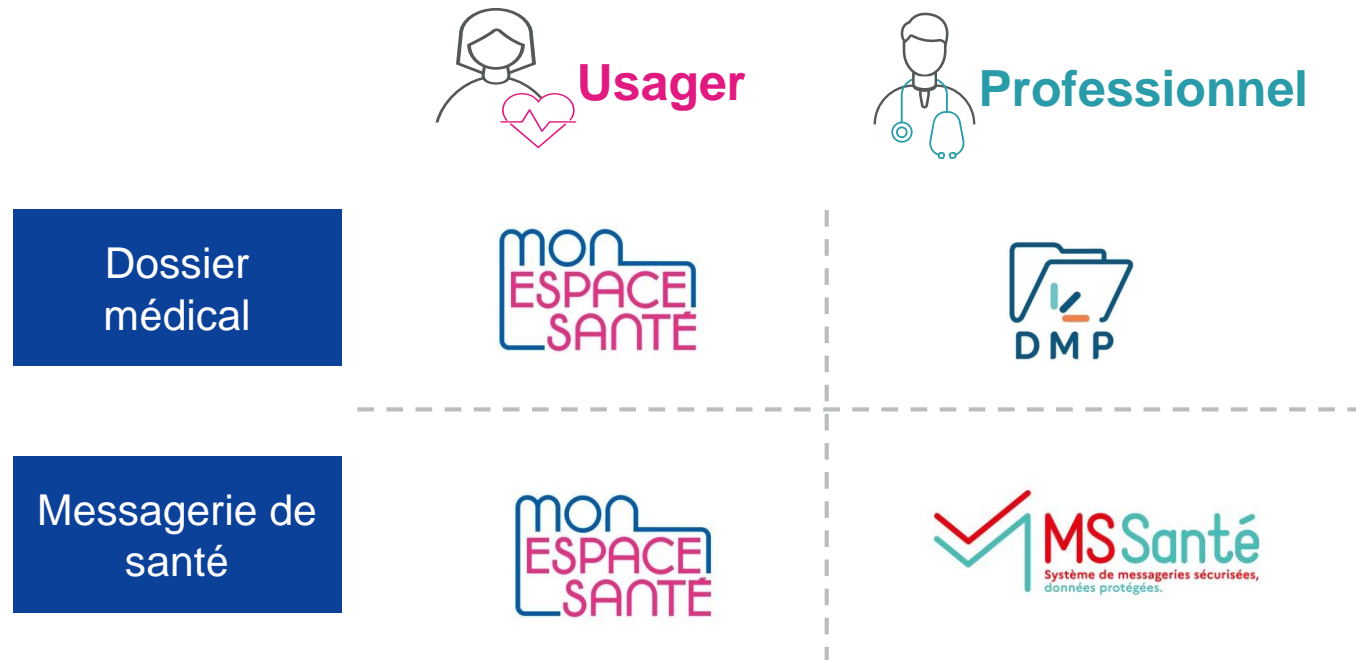
* L'utilisateur recevra une notification sur l'adresse mail renseignée dans Mon espace santé

** L'utilisateur recevra une notification sur l'adresse mail renseignée dans Mon espace santé

que son profil soit activé ou non / si adresse mail inconnue, il recevra un courrier postal une fois par an (en cours de construction)

Avec l'arrivée de Mon espace santé

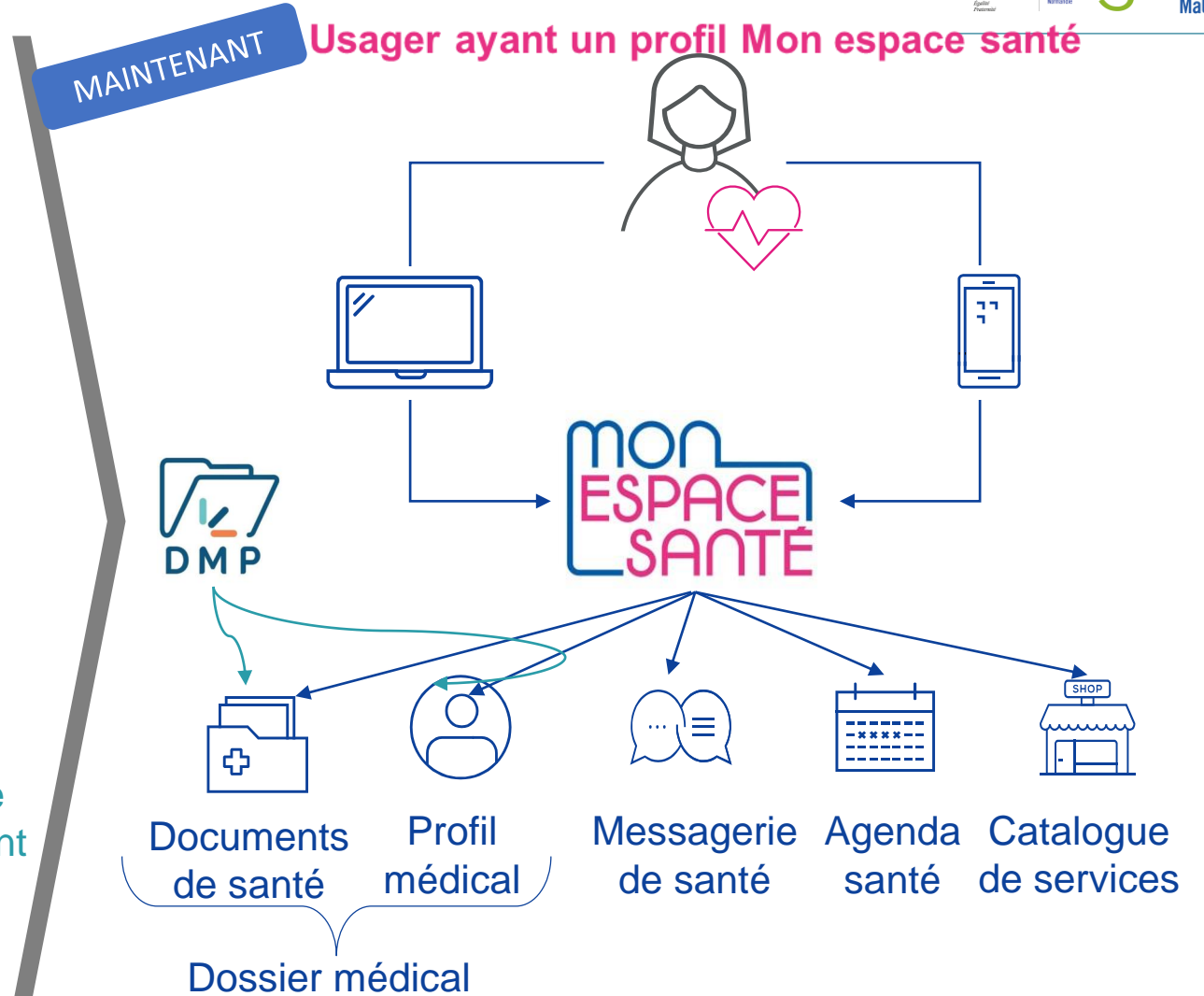
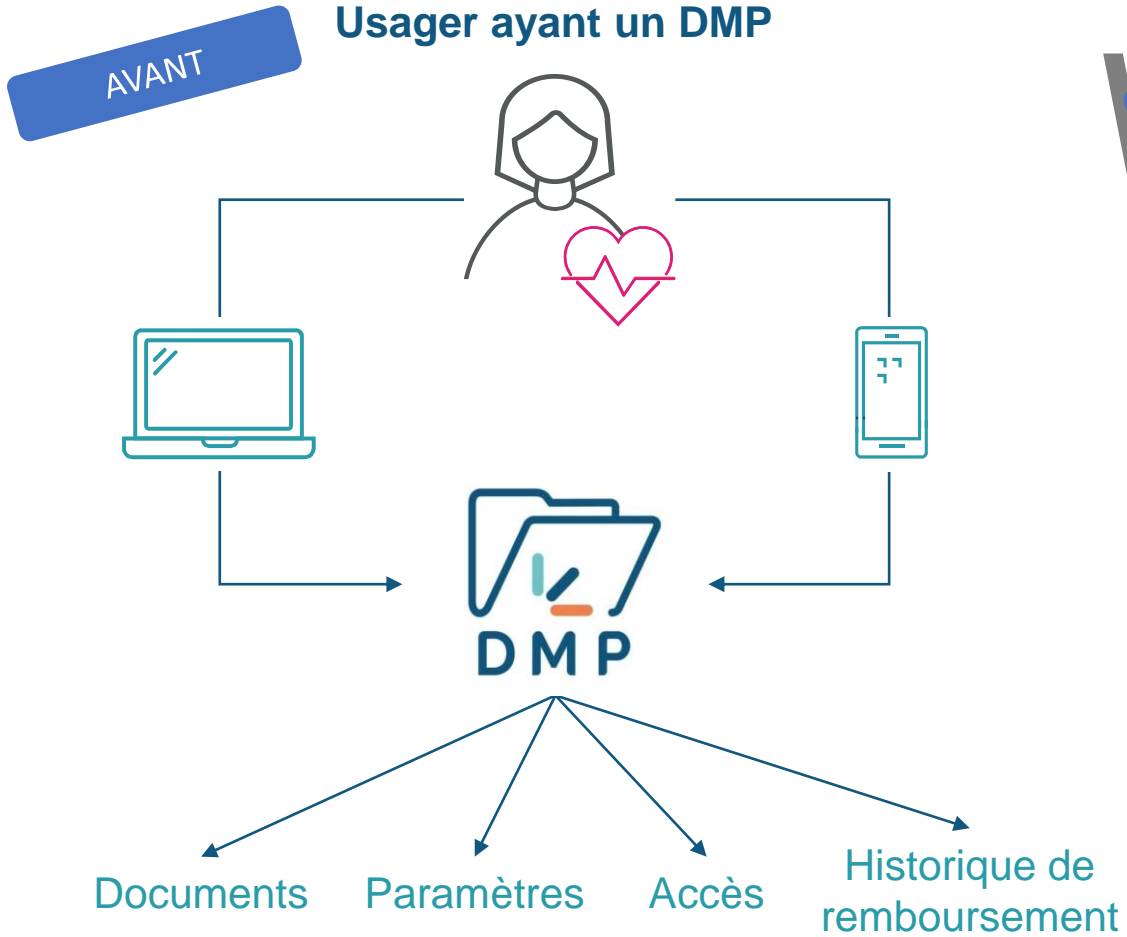
- Tous les usagers qui ne se sont **pas opposés** à la création de Mon espace santé se verront **créer un dossier médical** et une **messagerie de santé Mon espace santé**
- les usagers qui disposaient déjà d'un DMP retrouveront toutes leurs données dans Mon espace santé.



Côté professionnels, le lien avec **Mon espace santé** continue de se faire via vos outils habituels :

- à travers vos logiciels métier et/ou le site dmp.fr pour les documents
- à travers vos Messageries Sécurisées de Santé MSSanté pour les échanges vers les messageries de santé Mon espace santé

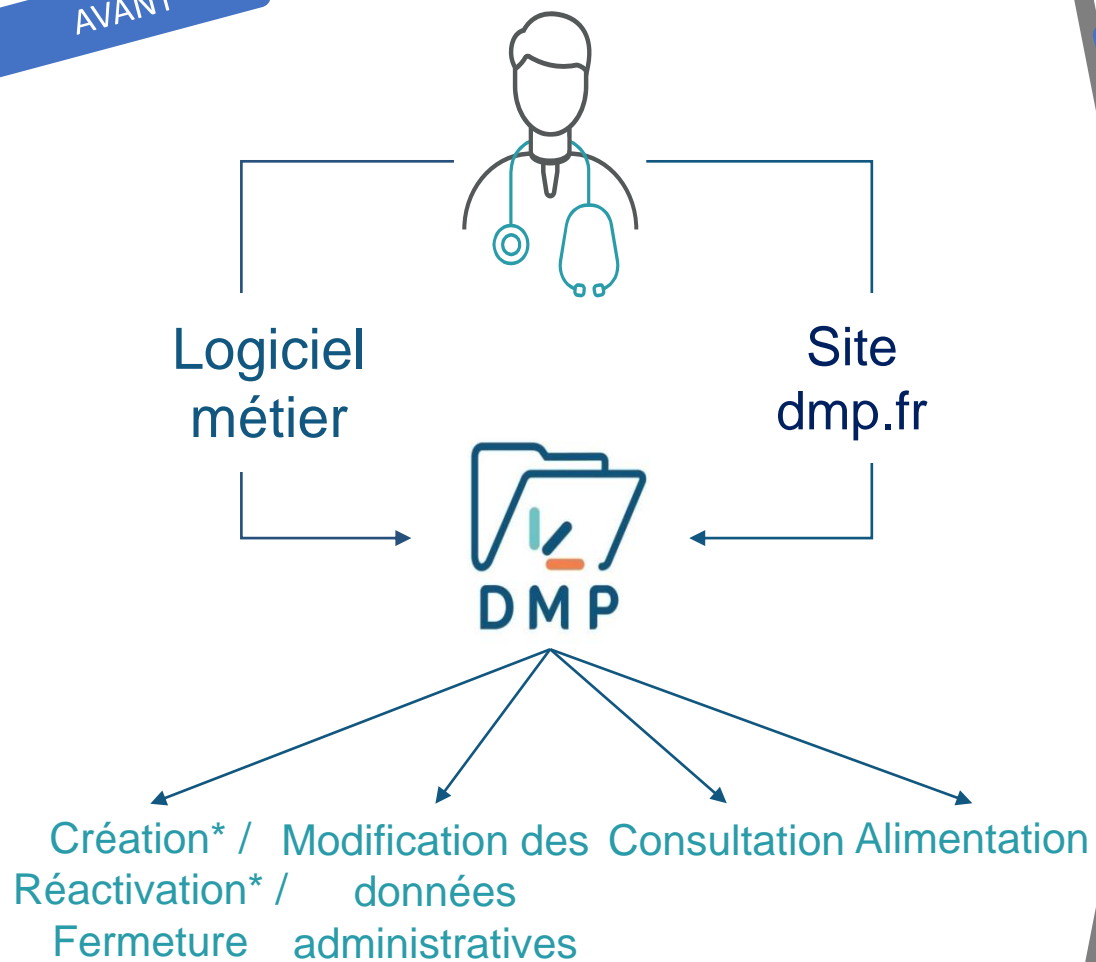
Des usages beaucoup plus larges que le DMP



Fonctionnalités : modification des accès PS

Professionnel de santé dont le patient a un DMP

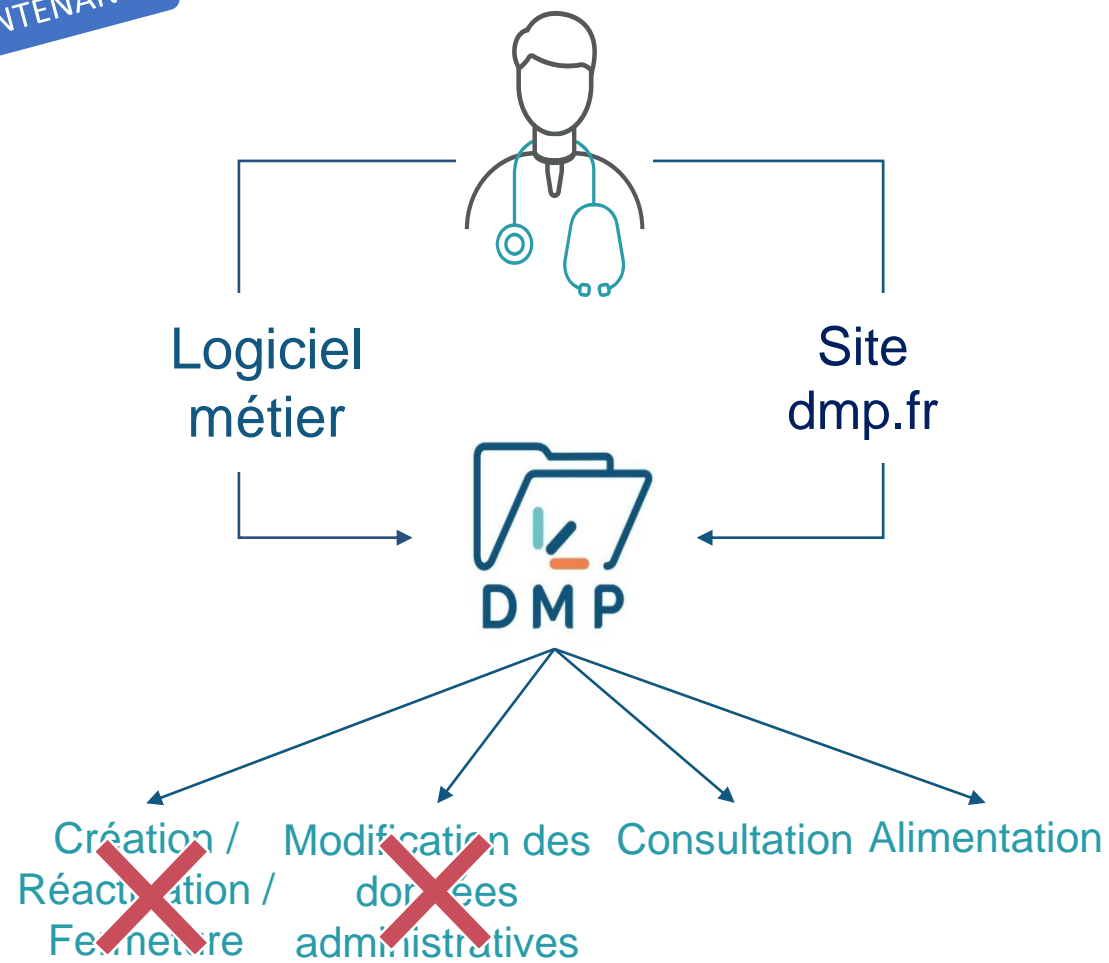
AVANT



*jusqu'au 30/06/2021

Professionnel de santé dont le patient a un profil Mon espace santé

MAINTENANT





Le DMP, un carnet de santé numérique organisé en 9 espaces distincts

 Synthèse	 Traitement	 Analyses
 Imagerie	 Comptes Rendus	 Prévention
 Certificats	 Données de remboursement	 Espace Personnel

Documents déposés et classés par **les professionnels de santé**

Les documents déposés par les PS **seront** classés automatiquement en fonction de leur catégorie dans les « **Documents de santé** » et « **Profil médical** » du profil Mon espace santé de l'utilisateur.

Documents déposés par **l'utilisateur**

Tout document déposé par l'utilisateur sur son profil Mon espace santé pourra être **retrouvé par le PS dans la rubrique « Espace personnel »** du DMP.

Documents déposés par **l'Assurance Maladie**

Rappel : L'ensemble des accès et actions sur un DMP sont tracés. Ces traces sont consultables et utilisables à tout moment par le titulaire du DMP. Tout accès en dehors du cadre d'une prise en charge est répréhensible pénalement.



Mon espace santé, 10 rubriques dans « Documents de santé »

 Ma santé en résumé	 Ordonnances et soins	 Imagerie	 Résultats de biologie
 Comptes Rendus	 Prévention et dépistage	 Certificats médicaux	 Autres documents
 Pièces administratives	 Synthèse de mon « profil médical »		

Documents de santé

Pour faciliter le suivi de vos soins, vos professionnels de santé peuvent consulter vos documents. [Où a consulté mes documents ?](#)

Pour consulter votre historique des soins, cliquez [ici](#).

Filtrer par Plus récents

- Tout sélectionner
- Ma santé en résumé
- Ordonnances et soins
- Radio, écho, scanner, IRM...
- Résultats de biologie
- Comptes rendus

Filtrer par Plus r

- Comptes rendus
- Prévention et dépistages
- Certificats médicaux
- Autres documents
- Synthèse de mon profil médical
- Pièces administratives

Focus sur le profil médical, composé de 12 catégories :

- Maladies et sujets de santé
- Traitements
- Hospitalisations et chirurgies
- Entourage et volontés
- Antécédents familiaux
- Allergies
- Vaccinations
- Historiques des soins
- Habitudes de vies
- Mesures
- Professionnels de santé
- Pièces administratives

Focus sur la messagerie sécurisée

AVANT

Avant l'arrivée de Mon espace santé



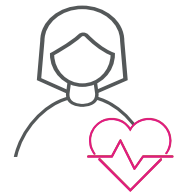
Écrire aux autres PS disposant d'une BAL MSSanté

MAINTENANT

Professionnel de santé dont le patient a un profil Mon espace santé



Écrire aux autres PS disposant d'une BAL



Écrire à ses patients sur leur messagerie de santé Mon espace santé

Focus sur la messagerie sécurisée

La **Messagerie de santé de Mon espace santé** permet à l'utilisateur d'échanger et d'être notifié d'événements :



Une messagerie sécurisée et facile d'usage



Envoi et réception de pièces jointes



Des échanges avec son cercle de soins

Les professionnels de santé habilités à utiliser la messagerie de santé sont les professionnels équipés d'une BAL **MSSanté**.

Il s'agit d'un espace de confiance national permettant à des **professionnels de santé référencés auprès de l'Agence du Numérique en Santé** d'échanger par email dans un environnement informatique garantissant la sécurité et la confidentialité des données échangées.

La messagerie permettra à l'utilisateur **d'échanger** avec ses professionnels de santé. A noter:

- Un patient doit avoir **activé** son profil Mon espace santé pour recevoir 1 message
- Un **patient ne pourra pas contacter un professionnel de santé s'il n'a pas déjà été contacté par celui-ci**
- Le professionnel de santé peut **mettre fin aux échanges avec un patient**
- Les documents reçus via la messagerie peuvent être **directement enregistrés** dans le dossier médical de Mon espace santé.



The screenshot shows a mobile application interface for secure messaging. At the top, there is a 'Menu' button and a user profile icon labeled 'IM'. The main heading is 'Messagerie'. Below this, a list of messages is displayed, each with a sender name, a timestamp, and a description of the message content. Each message entry includes a document icon and a file name, along with a count of attachments (e.g., '+1', '+3', '+2').

Sender	Time	Message Content	Attachments
• Chef de service gynécologique	16:30	Vos résultats d'analyses du Dr Paul André...	Compte_rendu_de rende....pdf +1
• Docteur Dupond	15 févr.	Votre diabète	Diabete_rdv.pdf +3
Angélique Delaunay	10 févr.	Votre ordonnance	Ordonnance médicale Dr Arnau... +2
Labo BioPCR Orly	09/12/20	12234567890_PCR_résultats	
Dr Jean-Christophe Lalle...	07/11/20	Résultats analyse sanguines	Analyses sanguines_Martine...
• Chef de service gynécologie	03/10/20	Vos résultats d'analyses du Dr Paul André...	Compte_rendu_de rendez_... +1

La création de l'adresse de messagerie de santé du patient :

La création de Mon espace santé entraîne la création et l'attribution au patient d'une adresse de messagerie de santé formée à l'aide de son Identifiant National de Santé (INS) : ins@patient.mssante.fr

- Pour échanger avec un patient via sa messagerie de santé, le professionnel utilise **sa messagerie sécurisée de santé MSSanté** et doit donc connaître l'INS du patient.



Comment retrouver l'INS du patient ?

Plusieurs options :

- Le professionnel de santé pourra retrouver l'INS d'un patient dans le Dossier patient de son logiciel métier, ou faire appel au téléservice INSi si son logiciel le permet.
- L'utilisateur obtiendra son adresse sur la page Messagerie de son profil Mon espace santé, et pourra la communiquer le cas échéant au professionnel de santé qui le lui demande.
- Dans le synthèse du profil médical (cf. slide suivante)

Il est possible pour les professionnels de santé de récupérer l'INS à partir de la synthèse du profil médical.

Pour cela, il faut que :

- L'utilisateur ait **téléchargé sa synthèse** dans ses documents
- La synthèse ne soit **pas masquée**
- Le professionnel de santé ne soit **pas bloqué** par l'utilisateur

mon
ESPACE
SANTÉ

Page 1/4

IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)		ins
Bien identifié-e, bien soigné-e		
Nom de naissance	Michel-Nom composé vraiment très looooooong	
Prénom(s) de naissance	Inaya, Deuxième prénom très long, Troisième prénom	
Date de naissance	jj/mm/aaaa	
N° matricule INS	2 89 45 67 890 123 45	NIR <input checked="" type="checkbox"/>

COORDONNÉES

Adresse de messagerie sécurisée : 289456789012345@patient.mssante.fr

Numéro de téléphone : +33 6 11 12 13 14

Adresse e-mail : inaya.michel@loremdimsum.com

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Martine Leguellec

Numéro de téléphone : +33 6 11 12 13 14

Adresse e-mail : i.michel@yahoo.fr

Mon espace santé offre la possibilité aux Professionnels de mettre fin aux échanges avec un usager.

Lorsqu'un professionnel souhaite retirer la possibilité à un usager de lui envoyer des messages, le Professionnel doit informer Mon espace santé en envoyant un message aux caractéristiques suivantes :

- Expéditeur : adresse de Messagerie Sécurisée MSSanté du Professionnel qui ne souhaite plus recevoir de message d'un usager donné
- Destinataire : adresse de Messagerie de santé Mon espace santé de l'usager concerné
- Objet du message : [FIN]

A noter : un tel message, reçu par Mon espace santé, n'est pas délivré à l'usager.

Ce message est interprété par Mon espace santé pour :

- retirer la possibilité de répondre à tous les messages préalablement envoyés par le Professionnel à l'usager,
- avertir l'usager, sur chaque message concerné, qu'il ne peut pas répondre au message car le Professionnel a mis fin aux échanges.

Retour sur les principaux cas d'usage expérimentés à l'hôpital

Type de parcours	Parcours	Etapas du parcours	Cas d'usage
HC HdJ	Mère enfant Obésité Santé mentale Néphrologie Patients âgés Cancer Cardiologie	Préadmission	<ul style="list-style-type: none">• Envoi des documents de préadmission• Envoi d'ordonnances PCR en préadmission• Envoi des convocations• Echange d'informations médicales nécessaires pré opératoires• Envoi de rappels de rdv
		Sortie Hospitalisation	<ul style="list-style-type: none">• Envoi de questionnaires de satisfaction• Alimentation du DMP : CR d'hospitalisation ; CR de consultations ; CR opératoire ; Lettre de liaison à la sortie d'hospitalisation ; Ordonnances ; prescriptions médicales (médicamenteuses, de soins, de produits de santé....) ; CR d'examens (radiologie, biologie, explorations fonctionnelles....) ; Certificats médicaux
Urgences		Bureau des entrées	<ul style="list-style-type: none">• Envoi des pièces administratives au bureau des entrées en passant par la Messagerie de santé Mon espace santé.• Envoi des documents manquants et compléments d'informations pour la facturation
		Post passage aux urgences	<ul style="list-style-type: none">• Alimentation du DMP : CR de passage aux urgences, CR consultation

OPT-OUT : processus de création automatique sauf opposition

Création automatique
de Mon espace santé
pour tous les assurés
sauf opposition
(opt-out)*



Toutes les personnes
rattachées à un régime
d'assurance maladie
français sont notifiées
de l'arrivée de Mon
espace santé



Un courrier
(email ou postal)
fournit les modes
d'opposition et
d'accès au service



Si l'utilisateur active
son accès, Mon
espace santé est
créé



Si l'utilisateur s'oppose,
Mon espace santé ne
sera pas créé

mon
ESPACE
SANTÉ

A la fin de la période
d'opposition après l'envoi du
courrier, si l'utilisateur ne s'est
pas connecté ni opposé, **Mon
espace santé est
automatiquement créé.**
Un professionnel peut écrire au
patient sur sa messagerie de
santé Mon espace santé ou
alimenter le dossier médical du
patient.



• Courrier usager Mon espace santé

Logo Assurance Maladie, Ministère des Solidarités et de la Santé, and 'sa' logo.

Mon nom ou celui de mon ayant droit :
NOM_TITUL1 PRENOM_TITUL1

1000216599 6201 146
eco/pli CI 219D 20.04.21 59 LILLE CTC

3422 Service gratuit
Mme DURAND PIERRETTE
96 RUE DES ADRESSESSE
69100 VILLEURBANNE

Le 20/04/2021

mon ESPACE SANTE

> AVEC MON ESPACE SANTÉ, VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ

Madame DURAND,

Vous allez bénéficier de Mon espace santé. Ce nouveau service public, numérique et sécurisé, hébergé en France, vous permet d'être acteur au quotidien de votre santé et de celle de vos proches.

Avec Mon espace santé, vous pouvez :

- stocker, classer et décider avec qui vous partagez vos informations de santé ;
- échanger avec les professionnels qui assurent votre suivi médical grâce à une messagerie de santé sécurisée.

Et prochainement,

- suivre vos rendez-vous médicaux grâce à un agenda ;
- découvrir des services numériques utiles pour votre santé disponibles dans Mon espace santé.

Le service Mon espace santé sera créé automatiquement pour PRENOM_TITUL1 NOM_TITUL1 dans un délai de 6 semaines à partir de l'envoi de ce courrier. Avec votre carte Vitale et le code provisoire ci-dessous, en vous connectant à [monespace.sante.fr](#), vous pouvez :

- activer sans attendre le service Mon espace santé ;
- ou vous opposer à sa création.

Vous pourrez à tout moment changer d'avis : clôturer votre espace ou l'activer si vous ne l'avez pas fait.

Code provisoire pour **Pierrette Durand**
123456789ABC

Ce code est valable 6 semaines à partir de la date d'envoi de ce courrier.

Avec toute mon attention,
Votre correspondant Mon espace santé.

Le service Mon espace santé mis en œuvre par l'Assurance Maladie et le Ministère des Solidarités et de la Santé garantit la protection de vos données personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des Données. L'envoi de ce courrier s'inscrit dans le cadre du traitement de données dénommé « Mon espace santé » mis en œuvre conjointement par l'Assurance Maladie et le Ministère des Solidarités et de la Santé. Pour en savoir plus sur le traitement et vos droits, rendez-vous sur [monespace.sante.fr/protection-des-donnees-personnelles](#).

Logo Assurance Maladie, Ministère des Solidarités et de la Santé, and 'sa' logo.

Bonjour,

Vous allez bénéficier de Mon espace santé. Ce nouveau service public, numérique et sécurisé, hébergé en France, vous permet d'être acteur au quotidien de votre santé et de celle de vos proches.

Dans un délai de $\{\text{vars}[\text{eens.DelaiOpposition}]\}$ semaines à partir de la réception de cet e-mail, le service Mon espace santé sera créé automatiquement pour $\{\text{vars}[\text{eens.PrenomFuturTitulaire}]\}$ $\{\text{vars}[\text{eens.NomFuturTitulaire}]\}$. Avec votre carte Vitale et le code provisoire ci-dessous, vous pouvez :

- activer sans attendre le service Mon espace santé ;
- ou vous opposer à sa création.

Vous pourrez à tout moment changer d'avis : clôturer votre espace ou l'activer si vous ne l'avez pas fait.

Code provisoire pour $\{\text{vars}[\text{eens.PrenomFuturTitulaire}]\}$ $\{\text{vars}[\text{eens.NomFuturTitulaire}]\}$ $\{\text{vars}[\text{eens.CodeEnrolement}]\}$

Ce code provisoire est confidentiel et valable $\{\text{vars}[\text{eens.DelaiOpposition}]\}$ semaines à partir de la réception de cet e-mail.

ACTIVER MON ESPACE SANTÉ

Avec Mon espace santé, vous pouvez :

- stocker, classer et décider avec qui vous partagez vos informations de santé ;
- échanger avec les professionnels qui assurent votre suivi médical grâce à une messagerie de santé sécurisée.

Et prochainement,

- suivre vos événements de santé grâce à un agenda personnalisé
- découvrir des services numériques utiles pour votre santé disponibles dans Mon espace santé.

Pour en savoir plus sur le service Mon espace santé, rendez-vous sur le site [\{\text{vars}\[\text{eens.URLSite}\]\}](#)

Avec toute mon attention,
 $\{\text{vars}[\text{eens.SignatureCourrier}]\}$.

Le service Mon espace santé mis en œuvre par l'Assurance Maladie et le Ministère des Solidarités et de la Santé garantit la protection de vos données personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des Données. L'envoi de ce e-mail s'inscrit dans le cadre du traitement de données dénommé « Mon espace santé » mis en œuvre conjointement par l'Assurance Maladie et le Ministère des Solidarités et de la Santé. Pour en savoir plus sur le traitement et sur vos droits, rendez-vous sur [\{\text{vars}\[\text{eens.URLSiteJuridique}\]\}](#).

Selon que l'adresse e-mail soit connue ou non, un courrier ou un e-mail sera envoyé au futur usager Mon espace santé.

Le courrier et l'email contiennent les mêmes informations :

- Une présentation de Mon espace santé et de ses fonctionnalités
- Le code provisoire nécessaire à l'activation ou l'opposition du service Mon espace santé

Le courrier postal est accompagné d'un flyer explicatif.

En premier lieu, les usagers auront accès à une source d'information leur permettant de trouver des réponses à leurs interrogations en autonomie :

- Campagne de notification (courrier et flyers)
- Site institutionnel monespacesante.fr
- Aide en ligne

S'ils ne trouvent pas de réponses à leurs questions en ligne, ils auront la possibilité de contacter le support de Mon espace santé via le canal téléphonique ou le formulaire de contact.

3422

**Service gratuit
+ prix appel**

Support téléphonique inter régime ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30

- Intervention sur le dossier:
 - Prise en charge des demandes d'opposition ou de clôture
- Information générale
- Aide à l'usage

Formulaire en ligne

mon
ESPACE
SANTÉ

Formulaire accessible sur le site monespacesante.fr après connexion avec identifiant/mot de passe : accessible uniquement aux personnes ayant déjà réalisé leur enrôlement

- Intervention sur le dossier
- Information générale
- Aide à l'usage

Le **support PS** correspond à l'organisation mise en place pour **accompagner les professionnels de santé dans l'utilisation du DMP et de la MSSanté (inter PS et PS – usagers) avec l'arrivée de Mon espace santé**. Il permet de répondre à différentes problématiques :

- **Demande d'information générale ;**
- **Aide à l'usage ;**
- **Demande d'intervention** (PS rencontrant des problématiques techniques qu'ils ne peuvent pas résoudre en autonomie)

Le support PS de niveau 1 est assuré par le **canal téléphonique au 36.08** ou par formulaire de contact pour le DMP sur dmp.fr. Les professionnels de santé peuvent également se rapprocher des conseillers informatique service (CIS) auprès de leur CPAM.

LES CRÉATIONS PUBLICITAIRES

mon
ESPACE
SANTÉ

FILM GÉNÉRIQUE



Le spationaute (30')

MESSAGERIE



L'averse (20')

DOSSIER MÉDICAL



La brouette (20')



Le magicien (20')

Spot diffusé uniquement
sur le web



l'Assurance
Maladie

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

santé
famille
retraite
services

Partez à la conquête
d'un nouvel espace
pour votre santé.

Mon espace santé est un carnet de santé numérique,
interactif et sécurisé dont chacun bénéficie désormais
pour participer au suivi et à la préservation de sa santé.
Dans Mon espace santé vous allez pouvoir ranger toutes
vos informations médicales, échanger avec vos professionnels
de santé via une messagerie confidentielle et bientôt explorer de
nombreux autres services et applications utiles pour votre santé.
Rendez-vous dès maintenant sur monespacesante.fr



mon
ESPACE
SANTÉ

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

MON DOSSIER MÉDICAL. MA MESSAGERIE SANTÉ.

L'annonce presse

UN KIT de COM' EXTERNE mis à DISPOSITION DU RÉSEAU AM ET DES PARTENAIRES



Affichette



Vidéo pédagogique



Mais aussi

- Flyer 2 volets
- Plateforme des messages clés
- Roadmap RS
- Outils Relations presse (DP/CP/EDL/Q&A)
- Créations web (bannières, HTML)
- Kakémono
- **A venir : vidéos cas d'usages**

Pour les professionnels de santé

- Plateforme des messages clés
- Vidéos cas d'usages (x5)
- **A venir : mémo médecins et mémo pharmaciens**

mon
ESPACE
SANTÉ



Temps d'échange



ANNEXES



LA GESTION DES DROITS D'ACCÈS PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Autoriser ou bloquer un professionnel de santé



L'accès des professionnels de santé est paramétrable par l'utilisateur.

Afin de se connecter au profil Mon espace santé de l'utilisateur, le professionnel de santé doit avoir son consentement

L'utilisateur peut donc bloquer ou débloquer un professionnel de santé en particulier (par anticipation, ou après une première connexion de ce dernier).

Accès en cas d'urgence par le SAMU



L'utilisateur peut paramétrer l'accès à ses données de santé par le SAMU en cas d'urgence.

Le médecin régulateur peut accéder aux documents d'un patient pour lequel il reçoit un appel. Le médecin régulateur n'a pas à justifier le motif de son accès.

Accès en cas d'urgence par les autres PS



L'utilisateur peut paramétrer l'accès à ses données de santé par les autres professionnels de santé en cas d'urgence.

Tout professionnel de santé peut consulter les documents d'un patient dont l'état comporte un risque immédiat pour sa santé, sauf si ce patient en a bloqué l'accès.

Le professionnel de santé renseigne le nom du patient, son prénom, sa date de naissance et la justification de l'accès.

LA GESTION DES DROITS D'ACCÈS PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Masquer ou rendre visible tous ses documents



L'utilisateur a également la possibilité de masquer l'ensemble de ses documents en un clic depuis les paramètres de son compte.

L'ensemble des documents enregistrés sur son profil Mon espace santé et ceux à venir seront alors masqués aux professionnels de santé par défaut (sauf pour le professionnel de santé administrateur défini par l'utilisateur et le professionnel de santé qui a déposé le document).

Masquer ou rendre visible un document



L'utilisateur peut définir la confidentialité de chaque document.

Le document peut être masqué aux professionnels de santé (sauf pour le professionnel de santé administrateur défini par l'utilisateur et le professionnel de santé qui l'a déposé).

Accéder à l'historique d'activité



L'utilisateur peut accéder à l'ensemble des connexions et actions des professionnels de santé en consultant son historique d'activité

Dans le cas d'un accès suspicieux, cela pourra amener à un blocage de l'accès du professionnel de santé

DROIT D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Un professionnel de santé autorisé peut :

- Consulter les documents du dossier médical contenus dans **Mon espace santé** (selon matrice d'habilitation)
- Déposer les documents et informations utiles à sa prise en charge coordonnée
- Supprimer un document dont il est l'auteur
- Masquer un document à la demande du patient, dont il est l'auteur
- Masquer un document au patient dans l'attente d'une consultation d'annonce
- Consulter l'historique de soins et la rubrique Entourage & Volontés
- Consulter et ajouter une vaccination

Des droits élargis pour les médecins administrateurs :

- Les droits cités précédemment plus :
- Masquer un ou plusieurs documents à la demande du patient, même s'il n'en est pas l'auteur
- Bloquer l'accès au profil Mon espace santé d'un patient à un professionnel de santé
- Consulter l'historique de tous les accès au profil Mon espace santé du patient
- Accéder aux documents que le patient a choisi de masquer aux autres professionnels de santé



L'ensemble des actions réalisées par un tiers sont visibles dans l'historique d'activité de Mon espace santé

Chaque action d'un PS et d'un tiers donne lieu à une notification par e-mail